

PROCES-VERBAL
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2014
A LA SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT

Date de convocation : 5 septembre 2014

Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28
Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 8

Votants - pouvoir délibératif : 24 (23 titulaires – 1 suppléant ayant pouvoir)
Votants - pouvoir consultatif : 3 (3 présents)

L'an deux mil quatorze le 18 septembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Mme Michèle ROUVEIX.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio, M. Cissey, M. Cochon, M. Confais, M. Jennat, Mme Loust, M. Masson - Suppléant : M. Albenque*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. Jean-Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Cheron, M. Henras, M. Louvard - Suppléant : M. Bouillon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Dorge, M. Romero*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Daniel Colleu, M. Fleury, M. Garrigues, M. Hervieu, Mme Rouveix*
- Conseil de Développement : *M. Decouvelaere, Mme Lenormand, M. Leprevost*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Mme Leray à M. Bouillon*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. François, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough Jacques, M. Perron, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Suppléant : M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Suppléants : M. Dufour, M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Millan, M. Morgoun, M. Poulingue, M. Rabartin, M. Varigault*

Secrétaire de séance : *M. Michel Cochon*

Etaient également présents:

M. Aubert (directeur), Mme Laboureix (chargée de mission), Mme Simon (assistante administrative)

Délibérations diverses sur le fonctionnement administratif

Michèle ROUVEIX, présidente demande à **Michel COCHON**, 3^{ème} Vice-Président en charge des Finances et du Personnel, de soumettre une série de 6 délibérations relatives au fonctionnement administratif du Syndicat Mixte – à savoir :

- Indemnité de fonction de la Présidente
- Remboursement des frais de déplacements des Vice-Présidents, du Président et du Vice-Président du Comité LEADER, du Président et des Vice-Présidents du Conseil de Développement
- Indemnités à Mme Annette LECLERC, comptable public
- Durée des amortissements
- Achat de « cadeau de départ » de Mme Fanny LABOUREIX, chargée de mission en développement durable pour le programme européen LEADER
- Achat de « cadeau en cas de départ » pour le personnel du Syndicat Mixte

Se reporter au rapport remis en séance pour plus de détails

Les 6 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Election d'un nouveau membre de Bureau

Michèle ROUVEIX informe les membres du Comité Syndical que **M. Joël DUFOREAU** a démissionné de toutes ses fonctions d'élu local à compter du 1^{er} juillet dernier.

M. Joël DUFOREAU était un délégué de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et par ailleurs élu de la Commune de Moisville. Il siégeait au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton en tant que membre du Comité Syndical, mais également en tant que membre du Bureau.

Michèle ROUVEIX fait part alors aux membres du Comité Syndical que la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure a pourvu à son remplacement au sein du Comité Syndical en nommant **M. Bruno GARRIGUES**, également délégué de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure ainsi qu'élu de la Commune de Moisville.

Pour autant, il appartient aux membres du Comité Syndical d'élire un nouveau membre du Bureau.

Michèle ROUVEIX propose alors la candidature de **M. Joël HERVIEU** dans la mesure où il est le président de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et qu'il lui semble indispensable que chaque président de communautés de communes siège au sein du Bureau.

Joël HERVIEU donne acte à cette sollicitation. Aucun autre candidat n'est déclaré. **Joël HERVIEU est alors élu à l'unanimité.**

Présentation synthétique du fonctionnement du « Pays » et des dossiers en cours

Dans la mesure où la 1^{ère} séance de Comité Syndical de mandature 2014/2020, en date du 21 mai 2014, avait été uniquement centrée sur les élections de la Présidente, des Vice-Présidents et des membres du Bureau, **Michèle ROUVEIX** a souhaité qu'une présentation générale du rôle et des activités du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton soit faite auprès de l'ensemble des membres du Comité Syndical.

En effet, elle a constaté que presque la moitié des membres actuels sont des « nouveaux membres ». Il lui est donc apparu comme opportun que chacun puisse accéder au même niveau d'informations.

Aussi, **Michèle ROUVEIX** avec l'appui de **Thomas AUBERT et de Fanny LABOUREIX**, a procédé à cette présentation qui comportait les points suivants :

- Organisation institutionnelle
- Périmètre géographique
- Moyens de fonctionnement
- Chronologie
- Programme national « Pôle d'Excellence Rurale »
- Programme européen LEADER
- Programme régional et départemental « Contrat de Pays »
- Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT
- Etude « collecte des ordures ménagères : tarification incitative et mutualisation »
- Coordination du festival du film de l'environnement « génération durable »
- Animation du « défi familles à énergie positive »

Se reporter au rapport remis en séance pour plus de détails

Transformation du « Pays » en « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - PETR »

Michèle ROUVEIX, assisté de **Thomas AUBERT** fait état des nouvelles dispositions législatives relatives au « **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural** » (**PETR**), qui concernent directement les « Syndicats Mixtes de Pays ».

Ainsi, la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014, prévoit une certaine recrudescence des Pays (dont les créations nouvelles n'étaient plus possibles dans le cadre de la réforme des collectivités locales de 2010) en "Pôle d'Equilibre Territorial et Rural" (PETR).

Avec cette loi, les Pays peuvent poursuivre les dynamiques territoriales existantes dans un cadre juridique sécurisé et stabilisé. De plus, au-delà des fonctions d’animation et de coordination (fonctions initiales d’un Pays), il sera possible (sous forme optionnelle) d’offrir des services mutualisés.

Plus précisément, beaucoup de dispositions arrêtées dans la loi reprennent le fonctionnement actuel d’un Pays : forme juridique, périmètre, composition, répartition des sièges, existence d’un conseil de développement, existence d’un projet de territoire,...

Néanmoins, des dispositions supplémentaires sont apportées :

- Nécessité d’établir un rapport annuel d’activités du Syndicat Mixte présenté et débattu en Comité Syndical
- Nécessité d’établir un rapport annuel d’activités du Conseil de Développement présenté et débattu en Comité Syndical
- Nécessité d’organiser une conférence des maires (au moins une fois par an) où est rendu compte de l’élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire

Fort de ces informations et d’une discussion préalable déjà partagée en réunion de Bureau le 2 juillet 2014, **Michèle ROUVEIX** fait alors état d’une proposition de nouveaux statuts tenant compte de cette transformation du « Pays » en « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - PETR ».

Pour plus de détails, se reporter aux 2 documents de travail envoyés avec la convocation et remis en séance.

Suite à cette présentation, quelques membres du Comité Syndical font part de leurs observations :

- **Joël HERVIEU** se déclare favorable à ce projet de transformation en PETR, mais émet néanmoins une réserve quant aux dispositions optionnelles visant à pouvoir mettre en œuvre des mécanismes de mutualisation. Il préférerait ainsi que cette disposition ne soit pas retenue pour l’instant, il craint en effet que cela puisse engendrer un effet négatif sur le coefficient dit de « mutualisation », qui déterminera en partie les montants des dotations de fonctionnement des communautés de communes.

- **Daniel COLLEU** poursuit alors l'argumentation en proposant que ce projet de transformation puisse être validé en ajoutant par ailleurs une délibération complémentaire visant à s'assurer qu'aucune proposition de mise en œuvre d'un mécanisme de mutualisation ne puisse être engagée, si elle génère un effet négatif sur le « coefficient de mutualisation ».
- **Denis LOUVARD** évoque quant à lui qu'il est également prudent de ne pas s'engager trop vite dans ces mécanismes de mutualisation dans la mesure où il devrait être engagé dans les mois à venir des projets de fusion de communautés de communes.

En réponse à ces différentes observations, **Michèle ROUVEIX** ainsi qu'une dizaine de délégués prennent la parole et font part que la prise en compte de ces différentes observations ne fait pas obstacle à la proposition de nouveaux statuts intégrant la possibilité de mise en œuvre de mécanismes de mutualisation.

En effet, la mise en œuvre de mécanismes de mutualisation est évoquée comme une possibilité, et qui sera alors déterminée par la suite au cas par cas (exemple « création d'un service technique d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols au service des communes – en remplacement de la fin de la mise à disposition des services techniques de la DDTM de l'Eure). Il pourra alors être tenu compte des différentes observations évoquées ci-dessus. Il s'agit ainsi d'intégrer cette possibilité de mutualisation dès le départ dans les statuts afin de ne pas multiplier excessivement des procédures administratives de modification statutaire.

Par ailleurs, il est signalé que le supposé effet négatif sur le « coefficient de mutualisation » doit être vérifié.

Suite à cet échange, le projet de modification statutaire est alors soumis au vote. Il est adopté avec 21 voix favorables et 4 abstentions.

En aparté de cet échange :

- **Patrick HENRAS** a suggéré que la compétence « programme européen » soit intégrée dans la proposition de nouveaux statuts. *Il lui a été répondu que cela ne pouvait être pris en compte juridiquement dans la mesure où cette compétence est réservée principalement (de par la loi) aux conseils régionaux, et qu'à l'échelle locale du « pays », cette faculté est à considérer comme un « dispositif de financement » et non comme une « compétence ».*
- **Yves-Marie RIVEMALE** a souhaité qu'une présentation des nouveaux programmes européens 2015/2020 (FEDER, FSE et FEADER) puisse être réalisée. *Il lui a été répondu que les versions de programmes en question ne sont pas encore définitives à ce jour, et qu'il serait donc opportun que cette présentation puisse se faire à partir du 1^{er} semestre 2015.*

SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale

① Afin de permettre à chacun de bénéficier du même niveau d'informations en début de mandature 2014/2020, **Michèle ROUVEIX** demande à **Jean-Luc BOULOGNE**, 1^{ER} Vice-Président en charge du SCOT :

- de présenter la démarche de SCOT (objectifs, contenu) - d'une part,
- de relater un point d'état d'avancement de sa mise en œuvre - d'autre part,

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

② Puis, **Jean-Luc BOULOGNE** fait part d'une proposition du comité de pilotage des études du SCOT de modifier les modalités de mise en œuvre d'élaboration du SCOT.

En effet, les modalités de mise en œuvre initialement définies prévoyaient que :

- les phases 1 (diagnostic) et 2 (PADD – Projet d'Aménagement de Développement Durable) soient menées avec le recours à un bureau d'études,
- les phases 3 (DOO – Document d'Orientations et d'Objectifs) et 4 (procédures d'arrêt et de concertation publique) soient menées en régie (= équipe technique en interne)

Or, suite à une précision du contexte des aides financières (non négligeables) de l'Etat et de la Région de Haute-Normandie, il a été considéré qu'il devenait plus opportun de recourir également à un bureau d'études pour les phases 3 et 4.

En effet, les aides financières citées ci-dessus ne sont mobilisables que si les dépenses présentées correspondent à des prestations de bureau d'études et non à des charges de personnel.

Il est également précisé que cette solution permettrait également de manière générale de bénéficier d'un éventail de compétences techniques plus diversifiées et expérimentées.

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

C'est la raison pour laquelle, **Jean-Luc BOULOGNE** propose de lancer un nouveau marché public relatif à l'élaboration de la phase 3 (DOO-Documents d'Orientations et d'Objectifs) et de la phase 4 (Arrêt et Concertation) du Schéma de Cohérence Territoriale. Il serait intégré à ce marché un volet « artisanat et commerce (loi PINEL- Juin 2014) et un volet « paysage et patrimoine » (loi ALUR – Janvier 2014) sous forme optionnelle.

Suite à cette présentation, **Yves-Marie RIVEMALE** fait part de son regret de constater que les dispositifs de financement sont bien souvent orientés de manière à privilégier le recours à des bureaux d'études alors que les études menées par des équipes internes sont parfois de meilleure qualité.

La proposition est néanmoins soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

☉ Enfin, **Jean-Luc BOULOGNE** rappelle que dans le cadre des travaux d'études relatives à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (=SCOT) confiés au Bureau d'Etudes VEA, il a été créé un groupe de suivi opérationnel, qui a la charge de conduire tous les travaux préparatoires (= relecture au préalable des documents de présentation, échanges sur la méthodologie d'animation).

Ce groupe de travail opérationnel est composé des membres suivants :

3 délégués « élu » : Michèle ROUVEIX (Président du Syndicat Mixte), Jean-Luc BOULOGNE (Vice-Président en charge du SCOT) + **1 poste vacant**

2 délégués « membre de la société civile » : Philippe DECOUVELAERE (Président du Conseil de Développement) et Philippe MORGOUN (Membre du Bureau du Conseil de Développement)

Il est donc nécessaire de procéder à une élection pour pourvoir au siège actuellement vacant.

2 candidatures sont présentées :

- Jean-Pierre MOREL (délégué de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure)
- Sylvain FLEURY (délégué à la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure)

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Jean-Pierre MOREL : 10 voix
- Sylvain FLEURY : 13 voix
- 2 abstentions

Sylvain FLEURY est élu pour pourvoir au siège vacant.

Contrat de pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure

Afin de permettre à chacun de bénéficier du même niveau d'informations en début de mandature 2014/2020, **Michèle ROUVEIX**, assisté de **Thomas AUBERT** rappelle les objectifs d'un Contrat de pays, à savoir :

- Accompagner les projets « structurants » en matière économique, sociale, culturelle et environnementale dont les effets rayonnent à l'échelle à intercommunale (plusieurs communes, communauté de communes ou Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton)
- Sélectionner les projets répondant aux orientations de développement et d'aménagement du territoire de la Région Haute-Normandie et du Département de l'Eure

Puis, il est dressé un inventaire (non-exhaustif) de 22 projets qui pourraient être engagées sur la période 2014/2016, et de 12 projets sur la période 2017/2020.

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

Suite à cette présentation, **Christian DORGE** fait part que le projet de Maison de Santé de Damville pourrait démarrer un peu plutôt que prévu, et donc d'étudier la possibilité de le basculer sur la période 2014/2016.

Enfin, il est également indiqué que la programmation actuellement proposée n'intègre pas de projets en matière d'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, de déchets ou encore de transition énergétique, qui sont des priorités régionales et/ou départementales où des projets locaux sont nécessairement attendus pour finaliser la négociation finale du « Contrat de Pays ».

Aussi, les membres du Comité Syndical donnent acte à la Présidente d'étudier la possibilité de faire quelques propositions d'actions en la matière – exemples : insertion systématique de clause d'insertion dans les marchés publics des opérations inscrites au « Contrat de pays » (proposition d'ores déjà retenue), coordination d'un programme local de prévention des déchets (proposition à approfondir), création d'une mission de conseil en énergie auprès des collectivités (proposition conjointe de **Vincent LEPREVOST et Yves Marie RIVEMALE** à approfondir).

| |
|---|
| Informations sur les perspectives de mutualisation d'un service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment pour les communautés de communes de plus de 10 000 habitants impactées par la loi N°2014-366 du 24 Mars 2014 – ALUR |
|---|

Michèle ROUVEIX informe que les membres du Bureau étudient actuellement l'opportunité de créer un service mutualisé d'aide technique à « l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme » pour les communes dotées d'un document d'urbanisme en vigueur, et appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants - à savoir :

- 10 communes sur 14 pour la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
- 16 communes sur 17 pour la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre
- 20 communes sur 25 pour la Communauté de Communes de la Porte Normande

Soit un total de 46 communes.

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

| |
|--|
| Informations et échanges sur les perspectives de candidature au programme européen LEADER 2015-2020 |
|--|

Michèle ROUVEIX et Patrick BRAULT (Vice-Président en charge des programmes européens) informent que les membres du Bureau étudient actuellement les perspectives d'une nouvelle candidature au programme européen LEADER 2015/2020.

Aussi, il apparaîtrait opportun de s'appuyer pour les travaux du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), pour 3 raisons essentielles :

- Le temps nécessaire à l'élaboration d'un nouveau diagnostic et d'une nouvelle stratégie partagée, risque d'être insuffisant et d'engendrer redondance et épuisement,
- Le SCOT sera avant tout une réponse d'ordre « réglementaire » (ce qui est possible ou non de faire). Le programme européen LEADER pourrait donc apporter une réponse « opérationnelle » visant à accompagner la mise en œuvre des objectifs de développement du SCOT,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un SCOT est un attendu fort du Conseil régional de Haute-Normandie (le coût des études est pris en charge à 50 % par la région Haute-Normandie), la cohérence avec les « attendus » de la région Haute-Normandie (autorité de sélection de l'appel à projets LEADER) serait alors renforcée.

Une première analyse croisée entre les enjeux du SCOT déjà repérés et les dynamiques de projets recensées montrent les axes préférentiels de la candidature pourraient s'articuler sur les axes suivants :

- Conforter et développer la vie sociale (tissu associatif, commerces de proximité,...) - Polarités urbaines, Communes rurales structurées, Communes rurales sous influence
- Soutenir l'offre de services à la personne (personnes âgées, petite enfance, transport de proximité,...)
- Favoriser l'accès aux gares du territoire et de proximité (liaisons de rabattement, covoiturage, accès doux vélo/piéton,..)
- Favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle : covoiturage, déplacements doux (vélo-piéton)
- Accompagner et renforcer les sites ayant un potentiel de développement économique
- Accompagner des projets novateurs d'aménagements urbains ayant un fort niveau de densité d'occupation de l'espace

Pour plus de détails, se reporter au document de travail remis en séance.

• Informations et questions diverses

❶ **Michèle ROUVEIX** informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Comité Syndical devrait avoir lieu le **jeudi 18 Décembre 2014 à 18 h 00** (probablement à la salle des fêtes de la Madeleine de Nonancourt – lieu restant à confirmer).

❷ **Michèle ROUVEIX** fait part du départ de **Fanny LABOUREIX**, chargée mission développement durable (affectée au programme LEADER). Elle quittera le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton à compter du 30 Septembre prochain, et sera remplacée par **M. Mani CAMBEFORT**.

Fanny LABOUREIX est alors remerciée chaleureusement par l'Assemblée.

❸ **Philippe DECOUVELAERE** fait part que le Conseil de Développement devrait organiser son Assemblée plénière au mois d'octobre prochain. Il indique qu'après 12 années de présidence du Conseil de Développement, il a décidé de « passer la main ».

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 05 précises.

La Présidente



Michèle ROUVEIX